



## TERMES DE REFERENCE

**Achat de matériels pour le renforcement des capacités opérationnelles du Laboratoire national de santé publique (LNSP-MSPP)**



## **1. OBJECTIF**

Cet appel d'offre est lancé en vue de sélectionner un prestataire pouvant fournir des matériels pour le laboratoire national de santé publique (LNSP) du MSPP afin de renforcer ses capacités opérationnelles en matière de séquençage génomique. Les matériels permettront au laboratoire national d'assurer une meilleure surveillance de maladies transmissibles (COVID, VHI) afin de fournir une réponse adéquate aux épidémies et/ou pandémies dans le pays.

## **2. JUSTIFICATIONS**

Les séquences génomiques du SARS-CoV-2, le virus qui cause la COVID-19 sont générés et partagés à un rythme sans précédent. Les avancées technologiques récents ont permis de séquencer les génomes du SRAS-CoV-2 en quelques heures ou quelques jours d'un cas identifié. L'utilisation de ces génomes sert à éclairer les politiques de santé publique lors d'une épidémie en cours et constitue une révolution dans les investigations génomiques virales. Pour la première fois le séquençage génomique peut aider à guider la réponse de santé publique à une pandémie en temps quasi réel. Le séquençage du génome du virus s'est déjà avéré fondamental pour identifier le SRAS-CoV-2 comme l'agent causal de la COVID-19 et dans l'étude de sa propagation mondiale. De plus, le génome du virus, les séquences peuvent être utilisées pour étudier la dynamique des épidémies, y compris les changements dans la taille de l'épidémie dans le temps, la propagation spatio-temporelle et les voies de transmission. En outre, les séquences génomiques peuvent aider à la conception de tests de diagnostic, de médicaments et de vaccins et à la surveillance si des modifications hypothétiques de leur efficacité au fil du temps pourraient être attribuables à des modifications de la génome viral. L'analyse des génomes du virus SARS-CoV-2 peut donc compléter et augmenter les stratégies de soutien pour réduire le fardeau de la COVID-19.

De ce fait, le Laboratoire National de Santé Publique (LNSP) à travers sa mission de contribuer au diagnostic et à la prévention des maladies, au suivi des patients, à la gestion des épidémies, à la recherche en matière de santé et de surveillance des maladies pour l'amélioration de l'état de santé de la population, compte implémenter le séquençage génomique afin de garantir une utilisation optimale des résultats dans l'amélioration de la santé. L'implémentation de cette capacité au LNSP permettra de résoudre l'épineux problème d'envoi des échantillons au niveau régional qui rencontre en ce moment des problèmes logistiques sérieux avec comme conséquence la réception tardive des résultats (avec 3 à 4 mois de retard). En plus cette capacité de séquençage pourra servir à la mise en place et à l'amélioration de la surveillance génomique d'autres pathogènes comme : Influenza, RSV, VIH etc...

## **3. QUANTITÉ DE MATÉRIELS**

La quantité de chaque matériel à acquérir est indiquée dans le tableau du bordereau des prix dans les annexes 2.



#### 4. ÉTAT DES MATÉRIELS ET DÉLAI DE GARANTIE

##### a) Nature

Tous les matériels livrés par le prestataire en exécution, dans le cadre de cet appel d'offre, doivent répondre aux spécifications techniques et aux normes de qualité de rendement et de performance prescrites par le marché (Annexe 1 et 2) et doivent être à l'état neuf, de fabrication récente et n'ayant jamais été utilisé. Ils ne doivent avoir aucune défectuosité due à un vice de fabrication, à une malfaçon, à un défaut mécanique ou à une mauvaise qualité des matériaux utilisés.

##### b) Garantie

Le prestataire fournit une garantie s'appliquant à toute défectuosité ou déficience qui se révèle pendant l'utilisation normale du matériel livré, dans les conditions et l'environnement prévalant lors de son exploitation et qui n'est pas imputable à une fausse manœuvre, à une faute de conduite ou à un manque de surveillance et d'entretien du matériel.

Au titre de cette garantie, le titulaire s'engage durant la période de garantie à :

- Maintenir gratuitement en bon état de fonctionnement le matériel livré ;
- Réaliser les interventions de maintenance préventive préconisées par le fabricant, y compris le remplacement planifié des pièces pendant le délai de garantie ;
- Introduire à ses frais les modifications, réglages et mises au point nécessaires pour que le matériel soit conforme aux normes de performance et de productivité prévues au marché et procéder aux essais de contrôle y afférents.
- Remplacer gratuitement, par un matériel identique à celui reconnu, défectueux, lorsque sa remise en état ou réparation n'est pas possible.

La garantie technique est totale. Elle couvre tous les frais nécessaires à la réparation et au remplacement des pièces de rechange ou du matériel défectueux. Elle englobe, en outre, les frais de main-d'œuvre et de déplacement du personnel d'entretien ainsi que le frais de démontage/remontage, emballage et transport du matériel, nécessités par leur remise en état, qu'il soit procédé à ces opérations sur le lieu d'utilisation du matériel ou que le titulaire ait obtenu qu'il soit renvoyé dans ses locaux.

Le délai de garantie est fixé à **six mois** à courir à partir de la réception des matériels et/ou équipements et concerne les matériels livrés.

#### 5. CONDITIONS ET DÉLAI DE LIVRAISON

##### a) Lieu et délai de livraison

La livraison de tout le matériel sera effectuée suivant les instructions du bureau du PNUD en Haïti, en collaboration avec le Laboratoire national et sera identique à celui qui aura été décrit dans les annexes des TdR sur la base des caractéristiques spécifiques (Annexe 1 et 2).



Les matériels doivent être livrés dans les locaux du Laboratoire national de santé publique (LNSP-MSPP), sis au # 52, Angle Rue Charbonnières et Delmas 33, à côté de l'Hôpital universitaire de la paix, dans un délai de **45 jours maximum**, à partir de la réception du bon de commande du PNUD prescrivant le commencement de l'exécution de la prestation.

Dans le délai imparti, les matériels du présent appel d'offre peuvent faire l'objet d'une livraison unique. Un calendrier de livraisons pourra être arrêté en commun accord entre les parties. Il sera établi à titre indicatif et pourra faire l'objet de modification en cours d'exécution sans pour autant que le délai global de livraison tel que fixé à la section 4 du présent marché ne soit dépassé.

### c) Conditions de livraison

Le prestataire devra livrer les items du présent marché dans les lieux indiqués et selon le calendrier préétabli.

Une notification de livraison est automatiquement transmise par le titulaire par courriel, cinq jours à l'avance, pour informer le destinataire de la date et l'heure de la livraison.

Les livraisons doivent être effectuées durant les jours ouvrables et pendant l'horaire d'ouverture de bureau de l'administration, soit du lundi au vendredi de 8h00 A.M. à 4h00 PM. Aucune livraison ne sera acceptée un samedi, un dimanche, un jour férié en dehors des heures de travail.

Chaque livraison devra être accompagnée d'un état dressé par le titulaire (bon de livraison) indiquant notamment :

- La date de livraison ;
- La référence au marché ;
- L'identification du titulaire.
- L'identification du matériel livré (numéro de l'article, désignation et caractéristiques du matériel, quantité livrée...);
- La répartition du matériel par colis.

Chaque colis doit porter de façon apparente le numéro d'ordre tel qu'il figure sur le bon de livraison et renfermer la liste de colisage donnant l'inventaire.

Les items seront livrés dans un emballage adéquat, garantissant une protection suffisante contre les avaries et dommages pouvant survenir pendant le transport vers le lieu de livraison et en cours des opérations de manutention sur l'aire de stockage. Les frais d'emballage et d'expédition sont à la charge du prestataire. Tous les frais qui résultent de la détérioration du matériel imputable à un défaut d'emballage, aux conditions de transport, de déchargement ou de livraison sont également à la charge du prestataire.



Le déchargement des colis à la livraison sera fait par les moyens et aux frais du prestataire. Les dimensions et le poids des colis tiendront compte des moyens de manutention disponibles.

#### **d) Opérations de vérification**

Une équipe technique composée de cadres du projet lançant l'appel d'offre et du LNSP/MSPP sera mise en place pour la vérification des matériels livrés. Le matériel livré, est soumis à des vérifications quantitatives et qualitatives destinées à constater qu'il répond aux spécifications techniques prévues au présent appel d'offre.

##### Vérification quantitative

Les opérations de vérification quantitative ont pour objet de contrôler la conformité entre la quantité livrée et la quantité indiquée sur le bordereau des prix, sous réserve des livraisons partielles.

##### Vérification qualitative

Les opérations de vérification qualitative ont pour objet de contrôler la conformité à tous égards du matériel livré avec les spécifications techniques définies dans ces TdR. Ce contrôle est effectué sur la base des annexes 1 et 2 : spécifications techniques des items proposés et annexée au présent marché, et par comparaison avec les modèles décrits par la documentation technique déposée lors de la procédure d'appel d'offres.

**Tout matériel non fourni avec les accessoires et la documentation technique exigés sera considéré comme non livré. Le prix des accessoires et de la documentation technique sont réputés inclus dans le prix du matériel livré.**

Les opérations de vérification se dérouleront sur le lieu même de livraison dans un intervalle de 3 à 5 jours. Elles seront effectuées, en présence du représentant du titulaire, par l'équipe de vérification. L'absence du représentant du titulaire, dûment avisé, ne fait pas obstacle à la validité des opérations de vérification. Dans ce cas, un procès-verbal sera rédigé afin de notifier la société titulaire du marché.

Lorsque les contrôles et les vérifications laissent apparaître des différences entre le matériel indiqué dans le marché et celui effectivement livré, la livraison sera refusée et le titulaire sera saisi immédiatement, par écrit, pour remplacer immédiatement le matériel proposé par un autre répondant parfaitement aux spécifications techniques et la fiche descriptive figurant sur le marché; procéder aux mises au point et aux modifications nécessaires à la correction des défauts et anomalies constatés, ou le cas échéant à leur remplacement. Le matériel dont l'acceptation a été refusée sera marqué d'un signe spécial par l'équipe de vérification.

Le prestataire doit prendre toutes les dispositions jugées utiles pour l'enlèvement rapide du matériel refusé. Les frais de manutention et de transport du matériel refusé sont à sa charge. Le retard engendré par le remplacement ou la correction du matériel jugé non conforme par le PNUD sera imputable au prestataire, le refus de réception ne justifie pas par lui-même l'octroi d'une prolongation du délai contractuel ou d'un sursis de livraison.



Après correction des défauts et anomalies constatés ou remplacement du matériel refusé, l'équipe technique procède à nouveau aux mêmes opérations de vérification et de contrôle.

Les constatations faites par la sous-commission technique au cours des opérations de vérification sont consignées dans un procès-verbal mentionnant s'il y a lieu les réserves du représentant du titulaire.

## 6. DOCUMENTS À FOURNIR AVEC LE MATÉRIEL

Pour tous les équipements/matériels, le fournisseur s'engage à fournir :

- 1 manuel d'utilisation en langue française ou anglaise ;
- 1 manuel d'entretien indiquant le programme détaillé des opérations de maintenance ;
- 1 Jeu de plans éclatés de l'appareil ;
- Les schémas électroniques si l'appareil comporte de cartes électroniques ;
- 1 Liste codifiée des pièces de rechange ;
- 1 schéma de démontage et de remontage de l'appareil.

Tous ces documents doivent être rédigés en langue française, ou à défaut en langue anglaise.

## 7. RECEPTION PROVISOIRE ET DEFINITIVE

Les réceptions, provisoire et définitive, sont prononcées après vérification et acceptation des items par l'équipe technique désignée à cet effet, reconnaissant que le matériel étant conforme à tous les points de vue aux spécifications du marché après livraison, montage, essai, mise en marché.

En ce qui concerne les articles soumis à une garantie, la réception définitive sera prononcée **après livraison, vérification, acceptation du matériel et l'expiration du délai de garantie**. Au cas où durant la période de garantie, le prestataire n'a pu y remédier à temps aux défauts décelés, la réception définitive sera refusée jusqu'à ce que les garanties prévues soient mises en œuvre. La libération des retenues de garantie ne peut intervenir qu'après réception définitive du matériel.

## 8. CONDITIONS ET MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement du marché sera effectué après la vérification quantitative et qualitative en conformité aux procédures en vigueur au PNUD au moyen de virements bancaire au compte du prestataire.

Le paiement est de 100 % du montant payable après la vérification qualitative et quantitative et après acceptation du matériel par le PNUD.

## 9. DOSSIER DE L'OFFRE

L'offre du soumissionnaire (Cf. annexe B du ITB)



## ANNEXE 1 : SPECIFICATIONS TECHNIQUE DES MATERIELS/EQUIPEMENTS

Spécifications techniques minimales requises : normes de référence : normes haïtiennes homologuées ou à défaut à des normes international.

# Item	Désignation des items/ matériels/équipements	Présentation	Quantité
1	Invitrogen™ Magnetic Stand-96	Equipment	1
2	Qubit dsDNA HS Assay Kit, Thermo Fisher Scientific, # Q32851 or Q32854	Equipment	1
3	Fisherbrand™ Microplate Standard Vortex Mixers	Equipment	3
4	Microcentrifuge 96 wells plate	Equipment	1
5	Applied Biosystems™ VeritiPro™ Thermal Cycler, 96 well	Equipment	2
6	8-Multichannel Pipettes 1-10µl		6
7	8-Multichannel Pipettes 10-100µl		4
8	8-Multichannel Pipettes 20-200µl		4
9	Adjustable-Volume Pipettes	Ancillary equipment	3
10	LP Vortex Mixer	Ancillary equipment	2
11	Mini-Centrifuge 100-240V, 50/60Hz Universal Plug, Grey	Ancillary equipment	3
12	Analog Vortex Mixer	Ancillary equipment	4
13	Eppendorf Research® Plus G - 10-100 µL	Ancillary equipment	3
14	Eppendorf Research® Plus G - 0.5-10 µL	Ancillary equipment	3
15	Eppendorf® Research® plus pipette, variable volume - 100-1000 µL	Ancillary equipment	3
16	Mini-Centrifuge 100-240V, 50/60Hz Universal Plug, Grey	Ancillary equipment	2
17	Magnetic Stand-96 Thermo Fisher Scientific		2
18	MagnaRack Magnetic Separation Rack Thermo Fisher Scientific		2



## ANNEXE 2 : BORDEREAU DES PRIX POUR LES MATERIELS/EQUIPEMENTS

# Item	Désignation des items/ matériels/équipements	Quantité	PRIX en USD
1	Invitrogen™ Magnetic Stand-96	1	
2	Qubit dsDNA HS Assay Kit, Thermo Fisher Scientific, # Q32851 or Q32854	1	
3	Fisherbrand™ Microplate Standard Vortex Mixers	3	
4	Microcentrifuge 96 wells plate	1	
5	Applied Biosystems™ VeritiPro™ Thermal Cycler, 96 well	2	
6	8-Multichannel Pipettes 1-10µl	6	
7	8-Multichannel Pipettes 10-100µl	4	
8	8-Multichannel Pipettes 20-200µl	4	
9	Adjustable-Volume Pipettes	3	
10	LP Vortex Mixer	2	
11	Mini-Centrifuge 100-240V, 50/60Hz Universal Plug, Grey	3	
12	Analog Vortex Mixer	4	
13	Eppendorf Research® Plus G - 10-100 µL	3	
14	Eppendorf Research® Plus G - 0.5-10 µL	3	
15	Eppendorf® Research® plus pipette, variable volume - 100-1000 µL	3	
16	Mini-Centrifuge 100-240V, 50/60Hz Universal Plug, Grey	2	
17	Magnetic Stand-96 Thermo Fisher Scientific	2	
18	MagnaRack Magnetic Separation Rack Thermo Fisher Scientific	2	